



Qualité environnement en Morbihan
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Schémas techniques d'un branchement au réseau de collecte séparatif

01 RACCORDEMENT

- Schéma type de branchement au réseau séparatif

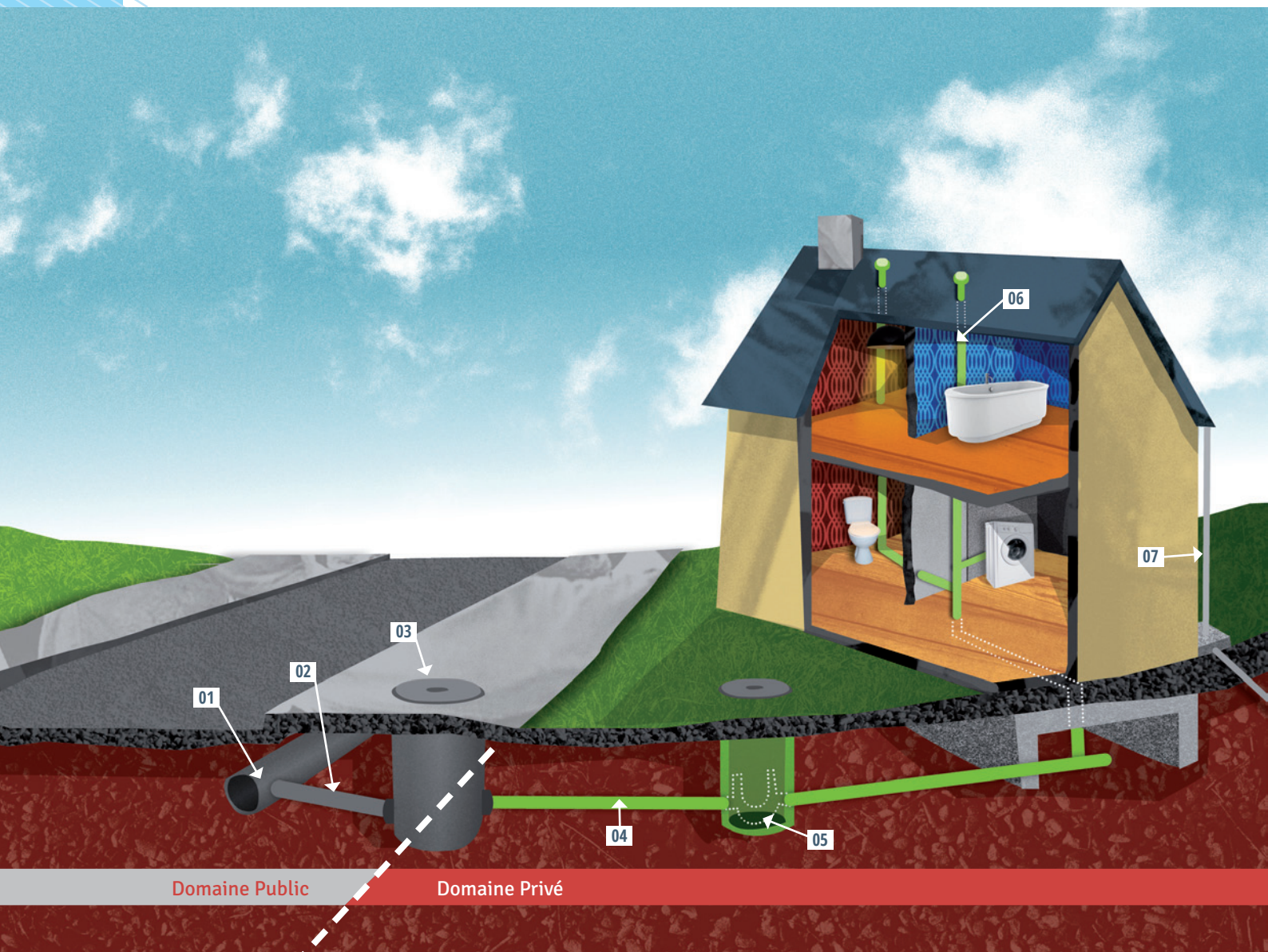
02 PRECONISATIONS TECHNIQUES EN DOMAINE PRIVE

- Principes et aspects techniques

RACCORDEMENT

Schéma type de branchement Réseau séparatif

- 01** Dispositif permettant le raccordement au collecteur public.
- 02** Conduite de branchement (domaine public).
- 03** Boîte de branchement (ou regard de façade) posée sauf exception par la collectivité en limite de domaine privé.
- 04** Conduite de raccordement de l'assainissement (ø100 mm en général) à la boîte de branchement (domaine privé).
- 05** Siphon disconnecteur ø100 mm recommandé. (évite les remontées d'odeur).
- 06** Ventilation de colonne de chute.
- 07** Évacuation des eaux pluviales.



L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PRÉCONISATIONS POUR LA RÉALISATION DU BRANCHEMENT EN DOMAINE PRIVÉ



Principes élémentaires :

- 01** ne raccorder que les **EAUX USÉES** : cuisine, buanderie, toilettes, salle de bain.
- 02** pas raccorder les eaux pluviales : gouttières, drains, trop-plein de puits, vide-cave...
- 03** pas d'eaux usées **INDUSTRIELLES** : boucherie, boulangerie...
- 04** pas de produits toxiques : huiles de vidange, de friteuse, acide, produits pharmaceutiques, peintures, solvants...
- 05** fosse septique et fosse étanche à mettre **OBLIGATOIREMENT** hors service.
- 06** prendre contact près de l'exploitant du réseau pour le contrôle du raccordement avant le **REMBLAIEMENT DES TRANCHÉES**.

Aspects techniques :

- 01** donner une pente de 1 à 3 cm par m aux canalisations.
- 02** prévoir des regards de contrôle aux changements de direction.
- 03** s'assurer d'une parfaite étanchéité des conduites de raccordement notamment au niveau de la boîte de branchement visitable.
- 04** la fosse septique sera débranchée, vidée, désinfectée et comblée par un professionnel agréé par le préfet du département.
- 05** recommander de poser un siphon disconnecteur en sortie d'habitation afin d'éviter les remontées d'odeurs.
- 06** mettre un siphon à chaque appareil sanitaire.
- 07** mettre une ventilation au dessus du toit.

CHARTE

Dans le cadre de la Charte, outre les aspects réglementaires ci-dessus, les entrepreneurs s'engagent à :

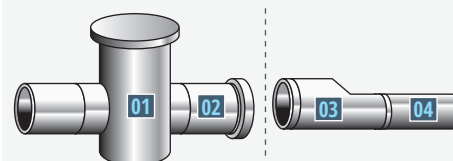
- vérifier l'état des canalisations sur lesquelles le raccordement sera effectué (sorties de l'habitation, canalisations en vide-sanitaire le cas échéant).
- recommander de poser un siphon disconnecteur préfabriqué en sortie d'habitation.
- utiliser des tuyaux d'assainissement avec raccords appropriés, classe CR4 minimum.
- interposer un regard tous les 40 mètres minimum en ligne droite.
- utiliser des matériaux non pierreux pour l'enrobage des tuyaux.

POUR LES TRAVAUX SOUS VOIRIE :

- pose de tampons de recouvrement adaptés.
- utilisation de tuyaux fonte ou bétonnage de la canalisation en cas de couverture de la canalisation insuffisante.
- fournir un plan de recollement et une notice d'entretien (système de relevage)

RACCORDEMENT SUR UNE BOÎTE DE BRANCHEMENT (CAS LE PLUS COURANT)

- 01** Boîte de branchement (ou regard de façade)
- 02** Manchon intermatériau ø150/160mm si boîte de branchement en fonte
- 03** Réduction PVC ø160mm/ø100mm
- 04** Tuyau PVC ø100mm



charge des collectivités

charge du particulier

RACCORDEMENT SUR UNE BOÎTE DE BRANCHEMENT (CAS NON CONFORME)

- 01** Boîte de branchement (ou regard de façade)
- 02** Tuyau PVC ø100mm

